

26 mai 2023 -16:48

Appartient à Conseil des ministres du 26 mai 2023

## Intriduction du statut social du magistrat

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant sur le statut social du magistrat.

Cet avant-projet constitue le premier pas vers un statut à part entière pour les magistrats en approfondissant tout d'abord leur régime de congés. Concrètement, le projet élabore un système de congé légal qui cherche à trouver un équilibre entre le bien-être du magistrat individuel et la continuité du service public judiciaire. Le système de congé s'inspire du celui des membres de la fonction publique et des membres du personnel judiciaire, tout en tenant compte de la situation spécifique de la magistrature.

Enfin, l'avant-projet élimine certaines disparités dans les primes des services de garde assumés par les magistrats en formation, les candidats magistrats et les magistrats du parquet du procureur du Roi.

L'avant-projet sera transmis pour avis au Conseil d'État, après négociation syndicale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre  
de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustitie.be](mailto:contact@teamjustitie.be)

Julien Vandendorre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
[julien@teamjustitie.be](mailto:julien@teamjustitie.be)

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
[jan@teamjustitie.be](mailto:jan@teamjustitie.be)